

COMMISSION RÉGIONALE RUNNING

Procès-Verbal de Réunion n°2
30/08/2025 – siège de la LIFA (Paris)

Présidence : Claude LACHEREST

Présents (présentiel et visio) :

Philippe BELLESSORT, Joëlle BERNARD, Arnaud BISSIEUX, Jacques DERIMAIS, Valérie FEBVRE, Arnaud FLANQUART, Jean-Jacques GODARD, Cédric JACQUÉ, Christophe LAURENT, Michel LE BORGNE, Philippe LE TANNOU, Didier LOBO, Philippe MAURIN, Irène MOREAU

Absents excusés :

Mustapha BENTCHAKAL, François BOISGIBAULT, Jacqueline BRIGNAT, Céline CREMMYDAS, Christophe LAURENT, Patricia MAREZ, Claude MERCIER, Jean-Yves QUEMENER, Chantal SECHEZ

Ouverture de la réunion à 9h25

Claude LACHEREST souhaite la bienvenue à tous les membres présents en visio et en présentiel pour cette réunion de rentrée de la saison 25-26.

Introduction

Arnaud FLANQUART, président de la LIFA souhaite remercier les acteurs du running en IDF pour la qualité du travail accompli sur la saison 24-25 et engage tout le monde sur les défis importants de la saison à venir.

Il rappelle que le Plan de Développement Fédéral 2025-2028 est en cours de finition et les grandes lignes sont présentées dans le PV du Comité Directeur de juillet ([voir lien](#) page 16).

On y retrouve une large place pour le running : levier majeur de développement pour notre sport. Une stratégie spécifique running sera définie dans les prochains mois.

La LIFA doit prendre part à cette dynamique en y contribuant par des actions, des évènements...

Il précise les prochaines échéances : 3 grands évènements à venir.

- La 2^{ème} édition des 5km LIFA le 21/09

Ce sont les ½ finales des Championnats de France de 5km organisées par chaque Ligue.

La LIFA souhaite développer ce format de courses de 5km, accessibles au plus grand nombre de coureurs.

Il rappelle l'enjeu pour la Ligue et les clubs d'organiser en propre des courses : sur route ou nature, c'est une priorité et un levier fort de développement économique.

- La Course de la Mémoire le 09/11 en collaboration avec l'Association des Victimes du Terrorisme, 10 ans après les attentats de novembre 2015.
- La saison des Cross avec les :
 - 3 Championnats (les Régionaux Ouest + Est et les LIFA) en février et mars
 - + les 3 Cross Nationaux de fin d'année (Les Mureaux, Val de Marne-Créteil et Gandy Paris Sud-Lisses).

• RÉGLEMENTATION (voir Annexe 1)

La nouvelle réglementation running 2026 n'a pas été encore votée par le BF de la FFA mais devrait l'être très prochainement (le 04/09).

Voici quelques modifications :

- Suppression du label nickel
- I Run Clean certificat pour les escortes
- Dans le jury : 1 chronométreur obligatoire pour les labels bronze MAIS 2 chronos sont vivement conseillés malgré tout (1 qui est en formation par exemple)
- Mile Route : arrondi du temps au 1/10^{ème} de seconde
- Plus de labels attribués pour les courses mesurées en C (certificat de mesurage)
- Durcissement des minimas pour les qualifications aux France de Trail

• FORMATION

- Une formation JURU (Juge compétition Running) aura lieu pour le 92 le 27/09. Une prochaine est à fixer pour le 77.

Prochaines formations LIFA à planifier pour la saison :

- Juge Cross
- Juge Mesureur
- Juge Course sur Route

Il est à noter que trop de courses se déroulent encore sans le jury obligatoire nécessaire et qualifié, ce point doit être remonté aux organisateurs par les Présidents de C.D.R.

- Point sur la Marche Nordique (avec Philippe LE TANNOU)
- 2 formations de Juges (16 participants max) vont se dérouler dans les prochaines semaines :
- 27/09 à St Gratien (95)
 - 11/10 dans le 91

Les horaires seront de 13h30 à 17h30.

Il fait remarquer que la formation de Juge est nécessaire pour être entraîneur de Marche Nordique et que beaucoup d'athlètes compétiteurs veulent être entraîneurs.

• COMPÉTITIONS

○ Point sur les prochaines organisations :

■ Les 5km LIFA - 21/09 à Mitry-Mory (77)

Il y a 140-150 inscrits pour le moment mais on espère que le nombre d'inscrits suivra avec une communication accrue les semaines précédentes.

Le parcours a été très légèrement modifié : avancée du départ et modifications des ½ tours pour qu'ils soient plus larges.

Jean-Jacques GODARD fait une remarque pour le podium : le prévoir dans le gymnase (lieu de remise des dossards) s'il pleut.

■ La Course de la Mémoire - 09/11 à Paris (75)

- Course 15km au départ du Stade de France

- Marche 7km au départ de la Place de la République

Il y aura besoin de 400 à 500 Bénévoles + une vingtaine de Responsables de Zone

Le mesurage est à faire courant septembre-octobre.

⇒ Plus d'informations sur <https://www.13-unis.org/>

■ Saison des Cross

Une demande a été faite pour modifier la date des 2 Régionaux de Cross (Ouest et Est) : le 01/02 (au lieu du 25/01).

Les LIFA de Cross sont fixés au 15/02 à Bussy St-Martin (77)

○ Candidatures d'implantations :

■ LIFA de 10km

Une candidature de Savigny-sur-Orge est à étudier.

La date de la course est prévue le 12/04 (initialement prévue le 15/03 mais décalé en raison des prochaines élections municipales).

■ Championnats de France de Cross

La LIFA souhaite les implanter de nouveau en Île-de-France (après l'édition 2022 aux Mureaux).

Les dossiers de plusieurs candidats ont été étudiés pour 2026 mais n'ont pas répondu favorablement aux critères du cahier des charges de la FFA.

Une nouvelle candidature de La Courneuve pour 2027 est lancée.

Pour information, les prochains France de Cross se dérouleront à Carhaix (BRE) le 6-8 mars 2026. Le site de Kerampuilh à Carhaix avait déjà accueilli ces championnats en 2023.

• ORGANISATION C.D.R. / C.R.R.

○ Rapports d'arbitrage

Pour les Présidents de C.D.R. : validez les organisations en relisant bien les rapports de l'année précédente. N'hésitez pas à demander à Jean-Sébastien BETRANCOURT (LIFA) les rapports manquants.

○ Convention entre un organisateur et un club support FFA (voir Annexe 2)

Si l'organisateur d'une course labellisée est une Mairie (et c'est le cas le plus souvent en Île-de-France), une convention devra être signée entre l'organisateur et le club support FFA.

Ce document fera partie intégrante du dossier de demande d'organisation de courses à label à renvoyer aux C.D.R. tous les ans.

Extrait de la Convention :

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DU CLUB SUPPORT

- Être déclaré comme club support officiel dans CALORG
- Participer activement à l'organisation de l'épreuve
- Veiller au respect de la réglementation F.F.A. et des règles techniques en vigueur
- Être présent le jour de la course en tant qu'interlocuteur du juge-arbitre
- Fournir via CALORG, au plus tard 8 jours avant l'épreuve, un jury complet et qualifié
- Assurer la bonne édition des résultats dans un format conforme aux normes F.F.A.
- Garantir le respect des délais pour le chargement des résultats et du jury sous 48 heures

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE L'ORGANISATEUR

- Fournir au club support les éléments nécessaires à la bonne exécution de ses missions
- Intégrer le club support dans toutes les phases de préparation de l'événement
- Respecter les conditions de collaboration prévues dans la présente convention
- Mettre à disposition les moyens logistiques utiles à la mission du club support

• POINTS DIVERS

○ Point sur la Chronométrie LIFA

La LIFA en tant que prestataire de chronométrie était agréée par un label de la FFA.

Pour des raisons d'organisation lors de la dernière édition de l'Ekiden de Montgeron, ce label a été retiré.

Le souhait de la Ligue est de monter au créneau et de renouveler le label auprès des instances fédérales (C.N.R.).

C'est un service important rendu aux clubs pour leurs organisations de manifestations.

- **Autres sujets abordés**

Philippe MAURIN :

- ⇒ Pour plus de flexibilité, il faudrait pour les organisateurs la possibilité de modifier a posteriori dans CALORG le jury (car il arrive parfois que des modifications interviennent le jour de la course : absences...).
En effet, ce n'est qu'après quand l'officiel Logica charge la compétition dans SI-FFA qu'il peut le modifier.

Irène MOREAU :

- ⇒ Pour les demandes de labels qui sont refusées : attention aux organisateurs qui ne communiquent pas sur ce refus, ou plutôt qui laissent le doute sur l'existence d'un label sur leur épreuve. Il faut faire vérifier ce point par les C.D.R.
- ⇒ Intégrer dans les Règlements et la Circulaire Financière LIFA les nouveaux montants pour les demandes de Repêchages lors des Cross Régionaux et LIFA.
Pour information, ils seront de :
 - 10€ pour une demande de repêchage classique
 - 50€ pour une demande tardive
 - 70€ pour une demande exceptionnelle
- ⇒ Sur le site internet de la LIFA :
 - Intégrer le calendrier running à jour
 - Rajouter les officiels juges de Marche Nordique

- **Planning des Missions à Label du 2ème Semestre 2025 :**

Le planning des courses labellisées est projeté : au programme des 5km, 10km, 15km, Semi-Marathons, Ekiden et Cross.

Un mail a été envoyé à tous les juges arbitres en amont de cette réunion avec le calendrier des courses, c'est l'occasion pour eux de se répartir les missions.

Néanmoins, quelques organisations n'ont pas encore de juges arbitres désignés, des relances seront faites au cours des prochaines semaines.

Fin de la réunion à 12h30

La C.R.R. LIFA

(Rédigé par Arnaud BISSIEUX et validé par Claude LACHEREST)

ANNEXE 1 : mise à jour de la Réglementation Running 2026 ([voir lien](#))

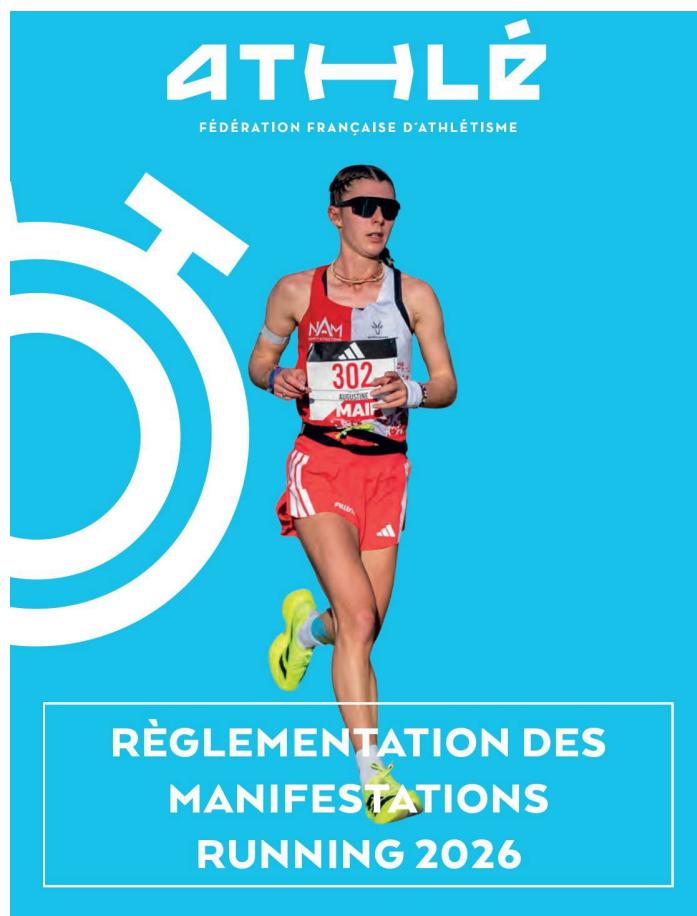
MODIFICATIONS DE LA RÉGLEMENTATION DES MANIFESTATIONS RUNNING 2026



- Suppression du label Nickel
- Ajout précisions sur le questionnaire relatif à l'état de santé des mineurs
- Modifications des dates limites de demandes de labels
- Modifications des années de naissances
- Ajout précision : pour les postes d'épongeage l'organisation se doit de respecter les règles sanitaires en vigueur.
- Ajout de la nécessité de transmettre un devis de frais de mesurage pour acceptation ou refus aux organisateurs avant chaque mesurage
- Suppression d'un chronométreur pour les labels Bronze
- Ajout précisions pour les qualifications des escortes
- Reprise du tableau des qualifications des jurys pour suppression du label Nickel
- Suppression du troisième juge régional sur un label Or
- Correction de l'arrondi pour le Mile pour lequel le temps est au 10ème de seconde
- Plus de label pour les épreuves mesurées en C
- Changement entre trail court (30 à 59km) et trail long (+ de 60km)
- Nouveau tableau VK trail

Réunion du Comité Directeur – 31 juillet 2025

70



ATHLÉ

J'AIME COURIR.FR



6

ANNEXE 2 :

CONVENTION TYPE ENTRE UN ORGANISATEUR ET UN CLUB SUPPORT FFA

ENTRE

L'Organisateur de la compétition intitulée : « [Nom de la compétition] »

Représenté par : [Nom, prénom]

Fonction : [Président / Directeur de course / Représentant légal]

Adresse : [Adresse complète]

Téléphone : [Téléphone]

Courriel : [Email]

ET

Le Club support affilié à la F.F.A. : [Nom du club]

Numéro d'affiliation : [Numéro F.F.A.]

Représenté par : [Nom, prénom du président(e)]

Adresse : [Adresse du club]

Téléphone : [Téléphone]

Courriel : [Email]

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les rôles, engagements et responsabilités du club support dans le cadre de l'organisation de la compétition précitée, conformément au Règlement des Labels Running de la F.F.A. en vigueur.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DU CLUB SUPPORT

- Être déclaré comme club support officiel dans CALORG
- Participer activement à l'organisation de l'épreuve
- Veiller au respect de la réglementation F.F.A. et des règles techniques en vigueur
- Être présent le jour de la course en tant qu'interlocuteur du juge-arbitre
- Fournir via CALORG, au plus tard 8 jours avant l'épreuve, un jury complet et qualifié
- Assurer la bonne édition des résultats dans un format conforme aux normes F.F.A.
- Garantir le respect des délais pour le chargement des résultats et du jury sous 48 heures

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE L'ORGANISATEUR

- Fournir au club support les éléments nécessaires à la bonne exécution de ses missions
- Intégrer le club support dans toutes les phases de préparation de l'événement
- Respecter les conditions de collaboration prévues dans la présente convention
- Mettre à disposition les moyens logistiques utiles à la mission du club support

ARTICLE 4 – RESPONSABILITÉ

Le club support ne saurait être tenu pour responsable des engagements pris par l'Organisateur auprès de tiers. En revanche, il engage sa responsabilité vis-à-vis de la F.F.A. en matière de conformité à la réglementation.

ARTICLE 5 – VALIDITÉ ET MODIFICATIONS

La présente convention est valable pour l'édition 20XX de la compétition. Elle pourra être renouvelée ou modifiée d'un commun accord par avenant écrit signé des deux parties.

Fait à [Ville], le [Date]

En deux exemplaires originaux.

Pour l'Organisateur	Pour le Club support
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :
Cachet :	Cachet :